

**ADMISSION 2017
À LA FORMATION DE MONITEUR-ÉDUCATEUR
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
ÉPREUVE ÉCRITE
SAMEDI 14 JANVIER 2017**

CONSIGNES AUX CANDIDATS

- ❖ Présentation des copies :
 - inscrire votre nom, votre prénom et le numéro de copie porté sur votre convocation à l'intérieur des coins gommés, aux endroits prévus à cet effet,
 - reporter, à gauche en haut de chaque copie, ce même numéro de copie, de telle manière que seul votre numéro reste visible,
 - rabattre et coller le(s) coin(s) gommé(s).
- ❖ Ne pas signer la/les copie(s)
- ❖ **Émarger sur le listing des effectifs des candidats lors de la remise de votre/vos copie(s)**
- ❖ **Durée de l'Épreuve d'Admissibilité – épreuve écrite : 2 heures**
Notation sur 20. L'épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.
- ❖ En cas de non-présentation de la pièce d'identité, le candidat pourra être admis à composer, sous réserve de la présentation de la pièce d'identité jusqu'au mercredi 18 janvier 2017 avant 17 h à l'ARIFTS sur le site Angevin ou Nantais.
- ❖ Les résultats de l'épreuve d'admissibilité – épreuve écrite d'appréciation de niveau – ne seront pas communiqués par téléphone. Ils vous seront adressés par courrier.
- ❖ Pour rappel, les candidats admis à poursuivre la sélection après l'épreuve d'admissibilité, seront convoqués aux épreuves orales :

Pour le site Angevin :

1 journée en février : soit le 13 – 14 – 15 – 16 Février 2017.

Pour le site Nantais :

1 journée en février : soit le 20 – 21 – 22 – 23 Février 2017.

Ils recevront **une convocation par mail au moins 5 jours avant la date prévue.**

- ❖ Les sorties de la salle ne sont pas autorisées pendant l'épreuve (sauf cas de force majeure).
- ❖ La consultation de tout document ainsi que la communication avec d'autres candidats sont strictement interdites pendant toute la durée de l'épreuve.
- ❖ Les téléphones portables doivent être impérativement éteints et rangés.

ADMISSION 2017 à la FORMATION DE MONITEUR-ÉDUCATEUR

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
ÉPREUVE ÉCRITE
SAMEDI 14 JANVIER 2017
de 9 h 30 à 11 h 30**

Cette épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.

EXPOSÉ RÉDIGÉ

Durée : 2 heures – Notation sur 20

En France, il existe plusieurs critères de discrimination recensés par le défenseur des droits. Il se trouve que les plaintes déposées pour discrimination sont en augmentation de 10% par an...

Les valeurs républicaines imposent aux citoyens un certain nombre de principes qui doivent faciliter la vie en société quelles que soient les différences entre les personnes.

Citez les formes de discrimination que vous connaissez.

À partir d'une ou plusieurs formes de discrimination citées, montrez comment elle(s) peut(vent) se manifester dans la société. Développez et argumentez votre point de vue.

FINALITÉS DE L'ÉPREUVE

- Apprécier la culture générale du candidat
- Vérifier ses aptitudes à l'expression écrite
- Il est tenu compte de l'orthographe et de la grammaire